

# Rapport de la sous-commission du budget 2021

## Dicastère de Mme Sylvia Morel (DFER)

---

### Composition de la sous-commission

Membres:	Monsieur Julien Gressot	POP
	Monsieur Marc Schafroth	UDC, rapporteur
	Monsieur Pascal Bühler	PS

La sous-commission s'est réunie le lundi 19 octobre 2020 en présence de Mme Sylvia Morel, conseillère communale, cheffe de dicastère, Mme Deborah Graber, assistante de direction et des chef-fe-s de services et responsables suivant-e-s:

- Centre 123 : M. Mikaël Déal (chef de secteur au SIEN) pour le Service informatique communal
- Centre 130 : Mme Sarah Honsberger (cheffe de service / préposée au contrôle des habitants) pour le Contrôle des habitants
- Centres 600 et 610 : Mme Sylvène Aeschlimann (cheffe de service) pour le Service des finances
- Centre 620 : Mme Isaline Feremutsch (cheffe de service) pour le Service des ressources humaines
- Centre 621 : MM. Pierre Studer et Frédéric Brandt (chargés de sécurité) pour la sécurité et santé au travail

Le centre 122 (Service de l'économie) est géré par la cheffe de dicastère du DFER.

En raison des mesures sanitaires, la directrice du dicastère indique que les chef-fe-s de service et responsables susmentionné-e-s viendront à tour de rôle répondre aux questions des commissaires.

## **122 – Service de l'économie**

Le budget a été réalisé comme les années précédentes, sans qu'une nouvelle discussion relative au Service de l'économie n'ait eu lieu au sein du Conseil communal. Si un service devait être créé, cela serait le fait de la nouvelle équipe en place.

Différents montants relatifs au marché de Noël composent le budget du Service. La cheffe de dicastère espère pouvoir organiser, en collaboration avec le Service de communication, le Marché de Noël et cela malgré la crise sanitaire. Un commissaire se demande si la Ville doit gérer ce marché de Noël. Pour ces deux éditions le Conseil communal y est favorable. Pour l'édition 2020, si la manifestation a lieu, elle se fera en collaboration avec Noël en ville.

313 00000 Prestations de services de tiers : un commissaire indique qu'un montant de CHF 150'000.- était indiqué au budget 2020 contre CHF 21'500.- au budget 2021. Les CHF 150'000.- étaient prévus pour poursuivre la campagne de promotion de la Ville, mais celle-ci a été interrompue et les CHF 21'500.- concernent le marché de Noël.

## **123 – Service informatique communal**

Il est relevé que l'informatique représente une charge financière importante dès lors que la Ville est largement informatisée. Une étude d'opportunité d'optimisation des coûts informatiques est en cours en parallèle d'un projet de ventilation de ces coûts par service. Il est par ailleurs relevé que la collaboration avec le chef de secteur du Service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN) est bonne.

Un commissaire relève une diminution dans la refacturation au Musée des beaux-arts (MBA) du Locle pour l'exploitation d'un logiciel informatique commun aux Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle. Le chef de secteur indique que ce système sera à l'avenir partagé par plus d'acteurs. Ce changement a déjà été intégré dans le budget 2021, en prévision de l'arrivée de ces nouvelles parties prenantes. Un autre service du Locle devrait exploiter ce même logiciel, ramenant ainsi les recettes au même niveau. Au final, les coûts d'exploitation pour la Ville devraient même diminuer, ce système étant partagé par plus d'acteurs qu'actuellement.

Un commissaire demande ce qu'il en est de la plateforme de prêt des bibliothèques. Ce projet est principalement piloté par les bibliothèques et la plateforme devrait être opérationnelle en 2021. Il s'agira d'une nouvelle solution émanant du même fournisseur que la solution actuellement en exploitation dans l'ensemble du réseau des bibliothèques neuchâteloises et jurassiennes (RBNJ).

Le montant des investissements au centre 123 est de CHF 1'025'000.-. Cela correspond au renouvellement régulier du matériel ainsi qu'à la réalisation des projets inscrits au budget 2021. Un commissaire demande si ce montant a été voté par le Conseil général. La cheffe de dicastère répond par la positive. Il s'agit de la 3<sup>e</sup> étape, sur 5, de la mise en œuvre du schéma directeur informatique (cf. rapport du Conseil communal au Conseil général du 21 mars 2018). Le montant dépensé jusqu'à présent est moins conséquent que prévu, en partie dû au fait que les besoins et priorités ont évolué entre la conception du schéma directeur informatique avec les services et sa réalisation. S'il devait y avoir un reliquat, la mise en œuvre pourrait se poursuivre sur une année ou deux supplémentaires. Sur le crédit d'investissements de CHF 5'019'000.- accordé pour réaliser le schéma directeur informatique, CHF 1'115'000.- ont été engagés à ce jour.

Le logiciel Abacus sera évoqué au centre 600.

### **130 – Contrôle des habitants**

Le contrôle des habitants comptabilisera, en 2021, une charge moindre en raison des élections cantonales, moins onéreuses que les élections communales.

En termes de ressources humaines, l'équipe qui compose le service est formidable et l'effectif stabilisé. Le Contrôle des habitants a été le 1<sup>er</sup> service à rouvrir au printemps et, depuis lors, aucune absence n'a été comptabilisée.

Un commissaire demande ce qu'est le projet eDéménagement. Il s'agit d'une plateforme qui permet d'annoncer son déménagement en ligne. La suite de la procédure se passe ensuite entre la commune de départ et celle d'arrivée, ou inversement. Cela ne changera pas le travail effectué par le Contrôle des habitants mais facilitera la vie des citoyens.

Un commissaire évoque l'évolution du nombre d'habitants. La population chaux-de-fonnière continue de diminuer; on comptabilise 332 habitants de moins à fin août, la statistique de septembre n'ayant pas encore été réalisée. Le plus souvent, les personnes sortantes déménagent à l'intérieur du Canton, là où il y a de nouvelles constructions ou des terrains à bâtir. Un commissaire évoque les personnes qui déménagent pour des questions liées à l'emploi et non pas à la ville en elle-même.

### **600 – Service des finances**

La cheffe de dicastère donne aux commissaire un document relatif à la présentation du budget 2021 qui sera distribué aux commissaires ce jeudi en commission financière. Le budget, peu réjouissant, est passé en revue avec présentation à l'appui.

Un commissaire demande pour quelle raison seuls CHF 4 mios sont prélevés à la réserve de politique conjoncturelle. La cheffe de dicastère explique la manière dont la réserve peut être utilisée (possibilité de prélever la moitié du solde de la réserve donc CHF 4 mios pour 2021). Le Conseil communal envisage de prélever un montant de CHF 5 mios lors du bouclage des comptes 2020. Un commissaire demande si la réserve disparaîtra. Il lui est répondu par la positive, en indiquant qu'elle pourrait être reconstituée.

Le déficit qui progresse est, quant à lui, inquiétant; tout comme les recettes fiscales qui diminuent. Une prévision pourra être donnée lors de la séance de la commission financière ce jeudi 22 octobre.

Un commissaire demande si les montants au budget pourront encore être corrigés. La cheffe de dicastère répond par la positive.

S'agissant du nombre d'habitants, il diminue chaque mois. Il y a donc des pertes fiscales liées à ces départs et d'autres en lien avec la récente réforme fiscale.

### *La cheffe de service se joint à la séance par Skype*

La cheffe de service évoque la démission de son adjointe, après 7 années de collaboration. Cette dernière souhaite acquérir une expérience professionnelle dans le privé. Son départ sera effectif à fin octobre. L'organisation du service a été revue et validée par le Conseil communal. Le chef comptable a été nommé adjoint. Un poste de chargé de comptabilité a été mis au concours. La transmission des dossiers à l'interne se passe très bien. La cheffe de service espère pouvoir auditionner les candidats la semaine prochaine, ou la suivante. La nouvelle organisation débutera au 1<sup>er</sup> novembre 2020.

Un commissaire remercie pour les informations transmises et demande quelles étaient les principales tâches de l'adjointe de la cheffe de service. Le budget, les comptes, la mise en place de MCH2 et la gestion des projets du service. La partie gestion de projet sera reprise par l'assistante comptable, cheffe de projet SAP-FI.

Une macro-analyse a été réalisée en collaboration avec le SIEN pour le passage de SAP à Abacus. Le Conseil communal a pris connaissance de cette macro-analyse et a décidé le lancement du projet pour la migration de SAP à Abacus au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Actuellement, l'analyse détaillée des processus est effectuée pour définir plus précisément les flux des documents et informations. Il ne s'agit pas d'effectuer une copie conforme de la situation actuelle. Il est notamment prévu d'introduire les visas électroniques, l'e-facture, et d'augmenter l'intégration des listes, ce qui permettra de limiter le recours à Excel, qui peut être source d'erreurs. Les services vont être impactés par cette migration. Ils seront consultés pour essayer de prendre en compte leurs besoins spécifiques. La gérance locative du Service des bâtiments et du logement est un service particulier pour lequel il faudra intégrer le plus grand nombre de processus possible. Ladite migration sera financée par le schéma directeur informatique. Un commissaire demande si le Service est suffisamment doté en personnel pour faire tout cela. La cheffe de service indique que le Conseil communal a donné son accord pour payer les éventuelles heures supplémentaires qui seraient engendrées par ce

processus. Le responsable de la facturation partira à la retraite en juin 2022 et le Conseil communal a déjà donné son accord afin qu'un tuilage puisse avoir lieu avec le-la nouveau-elle collaborateur-trice dès juin 2021, ce qui apportera des ressources supplémentaires pour le projet.

Un commissaire évoque la situation du Service communal de l'action sociale (SCAS) et demande si l'appui apporté audit service par le Service des finances est gérable. La cheffe de service répond par la positive en ajoutant que s'agissant des dossiers en souffrance, la personne prochainement engagée (contrat à durée indéterminée) y consacrera les six premiers mois de son engagement à la Ville. Tout cela se fait en collaboration avec la cheffe du SCAS. Il s'agira de prioriser les dossiers, d'éviter la prescription, etc. Un commissaire demande quand cela pourra débuter. La cheffe de service espère que cela pourra débuter en novembre.

49400120 – Participation STEP. Un commissaire demande à quoi cela correspond. Il s'agit de la participation de la Station d'épuration des eaux (STEP) aux charges d'intérêts de la Ville calculée sur la base des investissements de la STEP et du réseau d'égouts au taux moyen des emprunts de la Ville. Ce montant est payé par la taxe sur les déchets.

31323100 – Conseillers externes – Experts. Un commissaire demande quelle est la raison de la diminution inscrite au budget. La cheffe de service indique que le nouveau mandat de la fiduciaire coûte moins cher.

Le marché des prêts est évoqué. La situation financière de la Ville induit qu'il est difficile d'obtenir de bons taux d'intérêts. Le marché est particulièrement tendu, même les cantons peinent à obtenir des prêts à des taux intéressants. Un commissaire demande en quelles années les emprunts DEPFA prendront fin. Les échéances pour ces emprunts structurés sont en 2022 pour le premier et en 2029 pour le second.

## **610 – Contributions**

La cheffe de service ne peut pas encore se positionner concernant la prévision fiscale. Elle pense qu'il faut être prudent et évoque notamment les impôts sur les frontaliers. Le Covid-19 apporte également son lot d'inconnues. La cheffe de dicastère évoque les suppressions de postes qui auront inmanquablement lieu au sein des entreprises qui ne peuvent plus vendre leurs produits.

S'agissant des impôts sur les frontaliers, un commissaire demande à quel montant cela correspond. La cheffe de service dit que c'est difficile à estimer mais qu'il peut rapidement s'agir de millions de francs. Selon elle, le montant indiqué au budget dans sa version actuelle sera diminué. Elle évoque également les sociétés qui, pour certaines, ne verseront pas d'impôt sur le bénéfice durant plusieurs années. De plus, les impacts de la réforme fiscale ne sont pas encore connus. Toutes ces inconnues induisent qu'il est extrêmement difficile d'établir le budget des recettes fiscales. La cheffe de service évoque encore les demandes d'ajustements des acomptes, peu nombreuses, qui impacteront l'année 2021. Au niveau des recettes fiscales, l'exercice 2021 risque d'être plus fortement impacté par la pandémie que les comptes 2020.

Avant de mettre un terme à la séance de la sous-commission, la directrice du dicastère demande si les commissaires souhaitent en savoir d'avantage sur les mesures Covid au sein de l'administration communale. Un commissaire demande s'il est prévu de relancer le télétravail. La directrice du dicastère indique que le Conseil communal n'a pas encore évoqué la question.

## **620 – Service des ressources humaines**

La directrice du dicastère indique que ce le Service connaît des moments compliqués et une charge de travail importante, notamment en lien à la crise sanitaire.

Bon nombre de collaborateurs ont effectué du télétravail dès le mois de mars; et chacun a vu son salaire maintenu. Tout a été fait et mis en place pour que le personnel soit bien traité et puisse continuer à délivrer les prestations dans les meilleures conditions possibles. La cheffe de service n'a

pas les chiffres exacts mais selon elle, une dizaine de collaborateurs ont été atteints par le Covid-19 durant la première vague. Deux nouveaux cas ont été annoncés ce matin au Service des ressources humaines et la deuxième vague sera certainement plus lourde en termes d'absence. Le Service a accompagné les chefs de service et les collaborateurs durant cette période et la plupart des services ont poursuivi leurs activités pendant la crise du printemps. Le SIEN a mis en place un système afin que les collaborateurs puissent se connecter sur leur session depuis leur ordinateur privé, ce qui a permis de mettre en œuvre le télétravail en un week-end. Cette période a nécessité une coordination importante et a engendré une charge de travail importante. Fait particulier pour la Ville, elle est revenue à une situation normalisée dès le 11 mai 2020, donc pratiquement un mois avant le Canton.

La cheffe de dicastère ajoute que, durant un temps, le timbrage a été supprimé. Puis une solution a été mise en place afin que les collaborateurs puissent enregistrer eux-mêmes leur temps de travail par un web service. L'éventuel temps manquant a été compensé par la Ville que ce soit en raison de garde d'enfants lors de la fermeture des écoles ou parce que l'activité ne pouvait pas être effectuée en télétravail. La cheffe de service indique que le défi le plus important a été de délivrer les prestations essentielles sachant que les écoles étaient fermées et que de nombreux parents ne pouvaient pas travailler selon leur pourcentage d'activité habituel.

D'autres tâches/activités ont occupé le Service telles que le développement d'un nouvel outil relatif aux entretiens d'évaluation dans le but de redonner un nouveau souffle à ce processus important, l'automatisation et l'amélioration des processus liés à la gestion des absences, l'accompagnement de plusieurs grands services au sein desquels l'absentéisme est important. S'agissant de la formation des cadres, un nouveau projet, commun aux trois villes, aux communes de Val-de-Ruz et Val-de-Travers ainsi qu'au Canton, est en cours dans le but de proposer des formations de qualité mais également de mutualiser les coûts.

Un commissaire demande si les absences sont dans la même tendance que précédemment. Il lui est répondu par la positive, les processus mis en place prenant du temps pour produire leurs effets.

S'agissant de la masse salariale, la cheffe de dicastère indique que le règlement sera appliqué. Dès lors, les échelons quantitatifs et qualitatifs seront versés aux collaborateurs. L'IPC, négatif, viendra en déduction des salaires et la parité pour la perte de gain sera appliquée.

Une estimation a été faite en lien aux remboursements des assurances maladie et accidents. Les montants indiqués semblent raisonnables. Un commissaire demande si la moyenne est faite sur trois ans. La cheffe de service répond par la positive. Toutefois, le montant "maladie" a été augmenté dès lors que l'assurance perte de gain verse des indemnités journalières à la Ville dès le 90<sup>e</sup> jour et non plus dès le 180<sup>e</sup> jours comme précédemment. Pour l'assurance-accidents, une moyenne est faite sur trois ans mais il s'agit d'être prudent dès lors que selon les collaborateurs accidentés les montants peuvent fortement varier en fonction du salaire des collaborateurs concernés.

31320300 – Conseillers externes – Experts. Un commissaire demande ce qu'il en est de l'augmentation du montant mis au budget. La cheffe de service indique qu'on retrouve ici la cellule d'écoute externe pour les collaborateurs. La Ville prend en charge jusqu'à quatre séances par collaborateurs, et ce sans avoir aucune information en amont ou par après. Un commissaire demande si l'ensemble des collaborateurs est au courant de l'existence de cette cellule. La cheffe de service indique que les coordonnées de ladite cellule est sur Intranet et que son existence est régulièrement rappelée aux cadres et aux collaborateurs. C'est une psychologue du travail, qui travaillait auparavant pour Itéral Management (cabinet de formation et d'accompagnement en entreprise auquel la Ville confiait des mandats) qui répond aux collaborateurs. Elle indique que cette cellule est régulièrement sollicitée, pour un large panel de problématiques.

Le montant relatif au médecin-conseil (environ CHF10'000.- par année) est aussi compris dans ce montant. Le médecin-conseil est sollicité lors de nouveaux engagements, pour appuyer des collaborateurs qui sont en arrêt maladie, pour aiguiller celles et ceux qui n'ont pas de médecin de famille et, parfois, il aide le Service à se déterminer lorsque des avis médicaux contradictoires concernent un collaborateur. Finalement, un montant est également prévu afin de pouvoir proposer du coaching au besoin.

## **621 – Sécurité et santé au travail**

À l'époque, il y avait un ingénieur de sécurité. En 2015, il a été décidé de ne pas le remplacer par une fonction identique. À ce jour, trois collaborateurs ont la fonction de chargé de sécurité. Ils s'occupent respectivement du Service des espaces publics, de la conciergerie et du "secteur" administratif de la Ville; ils vont régulièrement rencontrer les chefs de service/secteur/collaborateurs dans leur environnement professionnel. Ces collaborateurs sont en lien direct avec la cheffe de dicastère, qu'ils rencontrent chaque semaine. La sous-commission a souhaité les rencontrer.

Lorsque des accidents professionnels ont lieu, les chargés de sécurité se rendent sur place afin d'évaluer s'il s'agit d'un accident qui aurait pu être évité avec des aménagements spécifiques ou s'il s'agit d'une maladresse. Depuis une année, des groupes de travail ont été créés par secteur afin que les collaborateurs puissent dialoguer avec les chargés de sécurité. La gestion des accidents est informatisée de manière à avoir un historique, de connaître la manière dont chaque cas est traité et de permettre à chaque chef-fe de service d'avoir connaissance de ce qui se passe au sein de son service.

Un commissaire relève que le compte 30900000 – Formation métier est à CHF 0.-. Celle-ci n'est pas supprimée mais sera gérée par le Service des ressources humaines. Une procédure pour les demandes de formations-métier est en cours de rédaction. Les commissaires souhaitent avoir le détail des formations-métiers, ce qui est possible au moment des comptes.

Les différentes activités des chargés de sécurité sont évoquées, notamment la manière de transposer, sur le terrain, tout ce qui est écrit dans les guides de santé et sécurité au travail, les campagnes de vaccination, les formations-métier sur lesquelles un travail important a été réalisé cette année (travail en hauteur notamment).

Dans le cadre de la sécurité et santé au travail, le fait que la cheffe de dicastère soit en charge de ces questions permet d'imposer ou de faire passer un certain nombre de consignes alors qu'il était parfois difficile pour les chargés de sécurité de se faire entendre.

La séance est levée à 11h53

Le rapporteur de la sous-commission

Marc Schafroth